EXERCICE 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 9 novembre 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-94

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 novembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 octobre 2026.

Point de l'ordre du jour :
5.3. Délégation au Président pour signer des marchés publics

……

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université par la délibération susvisée pour signer les marchés publics est plafonnée à 500 000 € HT. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir spécifique au Président de l'université. La signature du Président pour le marché visé par la présente délibération lui confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution du marché public dont le descriptif est annexé à la présente délibération, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	**DECOMPTE DE VOIX**
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 23
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	**Votes exprimés : 23**
Total des membres présents et représentés : 23	**Majorité requise : 12**
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièce jointe :
- descriptif du marché public.

Philippe Roingeard
Date : 2026.11.09 21:11:00

Fait à Tours,

Philippe Roingeard